

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la  
Municipalité d'Hébertville tenue le 27 septembre 2021 à 19h00, à la  
salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

**PRÉSENTS :**

M. Marc Richard, maire  
M. Éric Friolet, conseiller district #1  
M. Yves Rossignol, conseiller district #2  
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3  
M. Tony Côté, conseiller district #4  
M. Dave Simard, conseiller district #5  
M. Christian Desgagnés, conseiller district #6

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Madame Carolle Perron, directrice générale par intérim

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**2. ADMINISTRATION**

**2.1 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**2.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6979-2021

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

**1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum**

**2. Administration**

2.1 Constatation de l'avis de convocation

2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**3. Résolutions**

3.1 Recherche en eau potable

3.2 Projet de réfection des rangs St-André et St-Isidore - Programme d'aide à la voirie locale - volet rétablissement

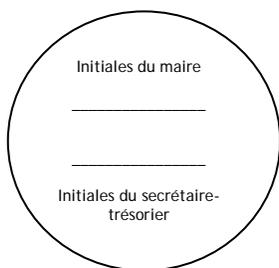
3.3 Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma - Autorisation pour barrage routier coin rue Commerciale et rue Martin

3.4 Asphaltage rang 3 - Soumission Asphalte Ultra

**4. Affaires nouvelles**

**5. Période de questions**

**6. Levée de l'assemblée**



### 3. RÉSOLUTIONS

#### 3.1 RECHERCHE EN EAU POTABLE

6980-2021

Considérant la problématique d'approvisionnement en eau de nos puits existants, il a été décidé d'aller de l'avant pour la recherche en eau souterraine afin d'optimiser la capacité de production;

Considérant qu'avec la participation des travaux publics de la Municipalité il est obligatoire de valider la faisabilité du puits foré en juillet 2021 pour l'orientation d'un nouveau puits de production;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la firme SNC LAVALIN soit mandatée pour accompagner le chef d'équipe des travaux publics afin valider la faisabilité du puits foré en juillet 2021 et pour l'orientation d'un nouveau puits de production.

D'accorder un montant supplémentaire de 20 000\$ à la firme SNC Lavalin pour ces travaux.

Cette dépense sera financée à même la TECQ 2019-2023.

#### 3.2 PROJET DE RÉFECTION DES RANGS ST-ANDRÉ ET ST-ISIDORE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET RIRL

6981-2021

Attendu que la municipalité d'Hébertville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet RIRL ;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du Ministère des Transports;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité d'Hébertville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90 % des dépenses admissibles;

Attendu que la municipalité d'Hébertville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que la chargée de projet de la Municipalité, Madame Carolle Perron agisse à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### 3.3 FONDATION DE L'HÔTEL DIEU D'ALMA - AUTORISATION POUR BARRAGE ROUTIER COIN RUE COMMERCIALE ET RUE MARTIN

6982-2021

Considérant la réception d'une demande présentée par M. Jean Lamoureux, BAA et directeur général de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma;



Considérant que le but du barrage routier est pour aider l'ensemble des fondations hospitalières de la région et plus précisément l'Hôtel-Dieu d'Alma;

Considérant l'importance de cette campagne de levée de fonds;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma à faire une levée de fonds pour l'ensemble des fondations hospitalières de la région en tenant un barrage routier à Hébertville le 30 septembre 2021, le matin et une partie de la journée qui se tiendra au coin des rues Commerciale et Martin.

Monsieur Jean Lamoureux, responsable de cette levée de fonds devra obtenir le permis nécessaire pour cette sollicitation routière auprès de la Sûreté du Québec.

La Municipalité souhaite BON SUCCÈS pour cette levée de fonds.

6983-2021

### 3.4 ASPHALTAGE RANG 3 - SOUMISSION ASPHALTE ULTRA

Considérant les travaux d'excavation déjà effectués sur deux tronçons dans le rang 3;

Considérant que la Municipalité désire asphalté ces deux (2) tronçons pour améliorer la circulation dans les rangs municipaux;

Considérant la demande de soumission auprès de trois soumissionnaires et qu'une seule soumission a été déposée;

Considérant la politique contractuelle de la Municipalité permettant d'accorder un contrat de gré à gré;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le contrat d'asphaltage de deux (2) tronçons du Rang 3 ayant les dimensions suivantes : 1 tronçon de 140 pieds de longueur et 1 un autre de 200 pieds de longueur pour un montant total de 24 432.19\$ taxes incluses.

Ce montant sera financé à même le budget de carrière et sablière.

### 4. AFFAIRES NOUVELLES

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée

### 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Christian Desgagnés, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19:10.

\_\_\_\_\_  
MARC RICHARD  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
CAROLLE PERRON  
DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM